

Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV
de la région
Occitanie



Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV
de la région
PACA



A retenir

POIS CHICHE **Héliothis** : Risque faible. Les parcelles n'ont pas atteint le début de la période de risque (apparition des premières gousses). Attention toutefois, le ravageur est déjà présent.

Ascochytose : Risque faible. Soyez attentif si apparition de nouveaux symptômes.

POIS CHICHE

ANALYSE DE RISQUE ELABOREE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE ARC MEDITERRANEEN

Le réseau d'observation de la Surveillance Biologique du Territoire concernant le pois chiche sur l'Arc Méditerranéen (ex-régions Languedoc-Roussillon et région PACA) est mis en œuvre pour la campagne 2020. Ce bulletin sera essentiellement centré sur le suivi du ravageur Héliothis. Le réseau se compose de 34 parcelles. Au cours des sept derniers jours, **13 parcelles** ont fait l'objet d'une observation.

• Stades phénologiques et état des cultures

Les stades sont compris cette semaine entre début floraison et premières gousses. Les parcelles se situent en majorité au stade pleine floraison. Les conditions climatiques sont propices à la floraison.

• Héliothis ou noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*)

Le suivi de ce ravageur est réalisé avec des pièges en végétation qui permettent de détecter la présence de papillons et suivre les vols. Pour 2020, 34 pièges sont déployés sur le territoire.



*Papillon d'H. armigera -
Ph Papillon d'H. armigera
- Photo FREDON
Aquitaine*



*Chenilles d'H. armigera
dans gousses de pois
chiche - Photo Terres
Inovia*

Le vol débute dans le Sud-Est. Cette semaine, 6 papillons ont été piégés en moyenne sur le territoire. Les conditions climatiques sont propices au piégeage mais le début de la période de risque est atteint dans peu de situations (apparition des premières gousses).

Évaluation du risque : Risque faible à ce jour. Les parcelles n'ont pas atteint le début de la période de risque. Attention le ravageur est déjà présent.

• **Ascochyte (*Ascochyta rabiei*)**

Les températures élevées des derniers jours ne sont plus favorables aux nouvelles contaminations. Attention toutefois dans les parcelles concernées par la maladie, il convient d'être très prudent.

La période d'observation habituelle de la maladie se situe autour de la floraison. Les symptômes de l'ascochyte sont reconnaissables grâce aux nécroses avec cercles concentriques de pycnides sur feuilles, tiges et gousses (voir photo ci-contre). La maladie se conserve sur les résidus de culture et les semences.



Évaluation du risque : Risque faible. Soyez attentifs si apparition de nouveaux symptômes.

Surveillez vos parcelles, en observant feuilles et tiges.

Mesures prophylactiques :

La maladie se conserve sur les résidus de culture et les semences. L'utilisation de semences saines et la gestion des résidus de culture sont des mesures prophylactiques indispensables pour atténuer ou éviter la maladie. Pour être pleinement efficaces, ces actions doivent être mises en place à l'échelle du territoire.

• **Mineuses (*Liriomyza cicerina*)**

L'observation de symptômes sur feuilles est généralisée sur certains secteurs, plutôt en bas de tige.

Dans les cas les plus graves, la pression des larves et des pontes entraîne de nombreuses galeries qui provoquent une défoliation rapide des tiges touchées. A ce jour, la nuisibilité du ravageur est mal connue en France. Il est très rarement nécessaire de protéger la culture vis-à-vis de ce ravageur.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Le bulletin de santé du végétal a été préparé :

-pour la filière pois chiche par l'animateur filière de Terres Inovia et élaboré sur la base des observations réalisées par : Agro Jeem, CAPL, Les Chambres d'Agriculture de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, Ets Peris, Ets Touchat, Groupe Perret, INRAE, Lycée Agricole la Ricarde, Lycée Agricole d'Aix Valabre, Top Semence.

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. Les CRA d'Occitanie et de PACA dégagent donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.